

BULLETIN D'INSCRIPTION PRÉVISIONNEL ÉTÉ 2025 AU
CENTRE DE LOISIRS DU SIVOM « LA VALLÉE VERTE »

Je soussigné(e) Madame, Monsieur
Domicilié(e)demande
l'inscription de mon enfant Né le
au Centre de Loisirs du SIVOM de la Vallée Verte de la Couze Chambon pour les jours suivants :
Inscription Prévisionnelle :
Cochez les cases correspondantes aux semaines complètes (tableau 1)
ou aux journées/demi-journées (tableau 2). Merci de ne pas « sur-réserver au cas où... » afin
de ne pas compromettre l'inscription d'autres enfants.

Tableau 1 : semaines complètes

Semaines Complètes (Tarif Forfaitaire)	Du 8 au 11 juillet (4 jours)	Du 15 au 18 Juillet (4 jours)	Du 21 au 25 juillet	Du 28 juillet au 1er Aout	Du 4 au 8 Aout	Du 11 au 14 Aout (4 jours)	Du 18 au 22 Aout

Tableau 2 :

Juillet 2025	Journée Complète avec repas	Matin	Repas	Après- midi	Août 2025	Journée Complète avec repas	Matin	Repas	Après- midi
Mardi 8					Vendredi 1				
Mercredi 9					Lundi 4				
Jeudi 10					Mardi 5				
Vendredi 11					Mercredi 6				
					Jeudi 7				
Mardi 15					Vendredi 8				
Mercredi 16					Lundi 11				
Jeudi 17					Mardi 12				
Vendredi 18					Mercredi 13				
Lundi 21					Jeudi 14				
Mardi 22									
Mercredi 23					Lundi 18				
Jeudi 24					Mardi 19				
Vendredi 25					Mercredi 20				
Lundi 28					Jeudi 21				
Mardi 29					Vendredi 22				
Mercredi 30									
Jeudi 31									

Rappel Important : Les inscriptions doivent être impérativement annulées auprès de la directrice du Centre
de Loisirs **au plus tard le lundi précédent la présence de l'enfant** faute de quoi elles seront facturées
(sauf certificat médical justifiant l'absence de l'enfant). Pour la première semaine, annulation au plus tard le
lundi 30 juin 2025 au secrétariat du SIVOM (la directrice travaillant encore en horaires scolaires).

A : _____ Le ____/____/____ Signature Obligatoire :

INSCRIPTION AU CENTRE DE LOISIRS
DU SIVOM DE LA VALLEE VERTE

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS 2025/2026
(dossier à retourner à la mairie de Murol avant le 10 juin 2025)

Nom de l'enfant :..... Prénom :.....

Date de naissance :.....

Adresse :.....

Adresse mail :@.....

	père	mère
nom et prénom		
adresse		
téléphone domicile		
téléphone professionnel		
téléphone portable		

Indiquez ci-dessous les coordonnées de toute autre personne susceptible de venir chercher l'enfant et
pouvant être contactée en cas de problème si les parents ne peuvent être joints :

Nom et prénom	adresse	téléphone	Lien de parenté, ami, voisin...

**Attention ! Pour des raisons de sécurité, les enfants ne seront confiés qu'aux parents et aux
personnes nommées ci-dessus.**

Pour les enfants de 9 ans et plus, l'enfant est autorisé par ses parents à rentrer seul :

☐ oui ☐ non

CAF/MSA :

Nom et prénom de l'allocataire* : _____

N° Allocataire* : _____

Employeur* : _____

Régime : ☐ Général (SNCF ET RATP) ☐ MSA ☐ EDF ☐ GDF SUEZ

**Merci de fournir une attestation de Quotient Familial si vous dépendez d'une CAF autre
que celle du Puy de Dôme pour bénéficier de tarifs réduits.**

*Mentions obligatoires

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE SANITAIRE

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

(Joindre une copie du carnet de santé ou des certificats de vaccinations de l'enfant)

DT POLIO ou TETRACOQ : date de vaccination (3ème vaccin)* :
date du dernier rappel * :

INTERVENTIONS CHIRURGICALES SUBIES

.....
ASTHME* : oui/non

ALLERGIES

ALLERGIES ALIMENTAIRES* : oui / non

si oui, précisez à quels aliments :

ALLERGIES MEDICAMENTEUSES* : oui / non

Si oui, précisez à quels médicaments :

COORDONNEES DU MEDECIN TRAITANT*

Nom et téléphone :

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS ET CONDUITE A TENIR

Indiquez dans le cadre ci-dessous toutes informations que vous jugez utiles dans l'intérêt de votre enfant (ex : conduite à tenir pour les lunettes, prothèses dentaires...)

PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES

Indiquez dans le cadre ci-dessous si votre enfant suit un traitement de longue durée ou nécessite un régime particulier pour des raisons médicales.

Merci de joindre, le cas échéant un certificat médical établi par le médecin de votre enfant.

Avant toute admission aux activités du SIVOM de la Vallée Verte de la Couze Chambon, vous devez rencontrer la directrice afin d'établir un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Je soussigné(e) responsable légal de l'enfant

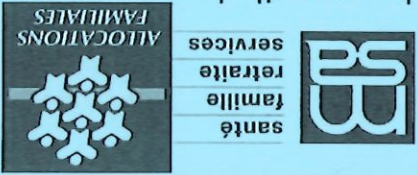
- déclare exact les renseignements portés sur la présente fiche,
- autorise les responsables du SIVOM à prendre, en cas de maladie ou d'accident de mon enfant, toutes mesures d'urgence tant médicales que chirurgicales (y compris éventuellement hospitalisation et à le sortir de l'hôpital en mes lieu et place) et m'engage à régler les frais consécutifs,
- atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du SIVOM et des modalités de participation familiale,
- atteste avoir souscrit une assurance couvrant les risques extrascolaires pour mon enfant, je joins une copie de l'attestation d'assurance,
- m'engage à communiquer toute modification de cette fiche de renseignements.

*Mentions obligatoires

Fait à le.....
Signature du responsable légal :

TARIFS 2025/2026 du CLSH du SIVOM de la Vallée Verte

Le SIVOM de la Vallée Verte a conventionné un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales qui subventionne le Centre de Loisirs.



Les tarifs du Centre de Loisirs ont été fixés par décision du conseil du SIVOM de la Vallée Verte. Ils sont établis en fonction du quotient familial. En cas de non présentation de documents justificatifs des ressources, le tarif le plus élevé sera appliqué.

TARIFS HEBDOMADAIRES FORFAITAIRES

Attention ! Si vous choisissez cette formule, la facturation sera effectuée pour l'ensemble de la semaine, même si l'enfant est absent, sauf s'il présente un certificat médical attestant d'un problème de santé l'empêchant de participer au Centre de Loisirs.

Semaines de 5 jours

Tranches de Quotient Familial		de 0 à 350 €	de 351 à 500 €	de 501 à 700 €	plus de 700 €
Pour les habitants du SIVOM	Semaine 5 jours avec repas	43.70 €	61.60 €	73.90 €	86.20 €
	Semaine 5 jours avec repas	43.7 €	69.45 €	84.00 €	95.20 €
Pour les habitants extérieurs au SIVOM					

Semaines de 4 jours (lorsqu'il y a un jour férié)

Tranches de Quotient Familial		de 0 à 350 €	de 351 à 500 €	de 501 à 700 €	plus de 700 €
Pour les habitants du SIVOM	Semaine 4 jours avec repas	35.00 €	49.30 €	59.15 €	69.05 €
	Semaine 4 jours avec repas	35.00 €	55.60 €	67.20 €	76.15 €
Pour les habitants extérieurs au SIVOM					

CHARTRE DU SAVOIR-VIVRE

Au centre aéré

- Je respecte le personnel d'animation et mes camarades.
- Je prends soin des jouets et du matériel.
- Je range ce que j'utilisais avant de partir.
- Je joue sans brutalité et en surveillant mon langage.
- Je respecte les consignes de sécurité données par les animateurs.

Avant le repas

- Je vais aux toilettes.
- Je me lave les mains.
- Je m'installe calmement et j'attends que tous mes camarades de table soient installés avant de toucher à la nourriture.

Pendant le repas

- Je me tiens bien à table.
- Je ne joue pas avec la nourriture.
- J'essaie de goûter les aliments proposés.
- Je ne crie pas, je ne me lève pas sans raison.
- Je respecte le personnel de service et mes camarades.
- Je range mon couvert.
- Je sors de table en silence et sans courir, après autorisation.

Après le repas

- Je joue en respectant le temps calme.

Signature des parents

☐ père

☐ mère

☐ responsable légal

GUIDE HORAIRE DES ACTIVITÉS DU *CENTRE DE LOISIRS* DU SIVOM DE LA VALLÉE VERTE DE LA COUZE CHAMBON

GUIDE HORAIRE :

Le centre de loisirs fonctionne chaque semaine du lundi au vendredi **de 8h00 à 18h00** du mardi 8 juillet au vendredi 22 août 2025, du lundi 20 au vendredi 31 octobre novembre 2025, du lundi 9 février au vendredi 20 février 2026 et du mardi 4 avril au vendredi 17 avril 2026. **Il sera fermé les jours fériés d'ouverture de 2025 et 2026.**

Le matin, les enfants sont accueillis de **8h00 à 9h00**.

L'accueil des enfants qui ne fréquentent le centre de loisirs que l'après-midi a lieu de **13h30 à 14h00**.

Les enfants, qui ne sont inscrits que le matin, peuvent s'en aller entre **11h45 et 12h**.

Le départ du centre est également échelonné, de **17h00 à 18h00**. **En cas de retard, une majoration de 5€ par enfant et par quart d'heure entamé sera appliquée.**

Par respect pour le personnel d'animation, des retards injustifiés et répétés au centre ou à l'arrêt du car, peuvent entraîner l'impossibilité pour l'enfant d'être accueilli à nouveau.

En cas d'absence d'un enfant inscrit, les parents doivent impérativement prévenir dès que possible par téléphone le personnel du centre de loisirs au :

04 73 88 81 34.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU *CENTRE AERE* DU SIVOM DE LA VALLÉE VERTE DE LA COUZE CHAMBON

Article 1 : Bénéficiaires

Le centre de loisirs du SIVOM de la Vallée Verte de la Couze Chambon propose d'accueillir les enfants des communes de Chambon sur Lac, Murol, Saint Nectaire et Saint Victor la Rivière, **nés entre le 01/01/2014 et le 01/07/2022** déjà inscrits dans un établissement scolaire. Un justificatif sera demandé pour les enfants de 3 ans.

Les enfants de familles dont les deux parents travaillent sont prioritaires en cas de forte affluence. Des enfants du même âge d'autres communes d'origine pourront être également accueillis, **dans la limite des places disponibles**, à partir de la date butoir d'inscription.

Les enfants en situation de handicap seront accueillis à condition qu'un entretien préalable avec la directrice ait eu lieu en amont, avec des modalités d'accueil adaptées à chaque cas.

Article 2 : Repas

Les repas sont livrés chaque jour par la société API et remis en température par une employée du SIVOM, dans le respect des normes sanitaires en vigueur.

Les menus de la semaine sont affichés à l'entrée du centre de loisirs durant l'été et les petites vacances

Article 3 : Hygiène

Pour des raisons d'hygiène, la cuisine est interdite à toute personne étrangère au service. Il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux et dans la cour. Aucun animal ne doit y pénétrer.

Article 4 : Aspect médical

Aucun médicament ne peut être administré par le personnel de service ou de surveillance au sein du centre de loisirs.

Les allergies ou les problèmes médicaux nécessitant des précautions particulières doivent être signalés sur la fiche de renseignements sanitaires afin de mettre en place, le cas échéant, un projet d'Accueil Individualisé (PAI) avec la directrice du centre de loisirs.

Article 5 : Responsabilités

Toute dégradation volontaire qui porte atteinte soit au patrimoine de la collectivité, soit aux biens propres des usagers, engage la responsabilité des parents.

Le remplacement du matériel ou de la vaisselle mis à disposition, détérioré par un enfant volontairement ou suite à négligence, sera à la charge de ses parents.

Article 6 : Tarifs

Le SIVOM de la Vallée Verte de la Couze Chambon a conventionné un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la MSA qui subventionnent le centre de loisirs.

Les tarifs du centre de loisirs ont été fixés par décision du conseil du SIVOM de la Vallée Verte. Ils sont établis en fonction du quotient familial. En cas de non présentation de documents justificatifs des ressources, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Un tarif hebdomadaire forfaitaire est proposé aux familles en complément des tarifs à la journée et à la demi-journée.

Attention ! Si vous choisissez cette formule, **la facturation sera effectuée pour l'ensemble de la semaine, même si l'enfant est absent**, sauf s'il présente un certificat médical attestant d'un problème de santé l'empêchant de participer au centre de loisirs.

La facturation est effectuée à la fin de chaque mois par les services de la trésorerie générale de Besse.

NB : les familles souhaitant inscrire leurs enfants au centre de loisirs en 2025/2026 doivent impérativement avoir acquitté les factures dues au SIVOM.

Article 7 : Inscription

- ❖ Les parents souhaitant inscrire leurs enfants au centre de loisirs pour une fréquentation régulière ou occasionnelle, doivent remplir un dossier d'inscription complet pour chacun d'eux lors de la première inscription, puis partiel pour les suivantes, et fournir les documents demandés.
- ❖ Un dossier d'inscription complet est valable du 1^{er} jour des grandes vacances de l'année N jusqu'au dernier jour des vacances de Pâques de l'année N+1

- ❖ Par la suite, **les parents peuvent annuler l'inscription** de leur enfant auprès de la directrice du centre de loisirs, au plus tard **le lundi de la semaine précédant la venue de l'enfant, faute de quoi elle leur sera facturée.**

Article 8 : Rôle du personnel du centre de loisirs

Le personnel est employé par le SIVOM et est placé sous la responsabilité du président du SIVOM.

Lors des activités du centre de loisirs les enfants sont encadrés par des animateurs du SIVOM qui leur proposent des activités programmées dans le Projet Pédagogique. Le personnel du SIVOM a le droit et le devoir de rappeler à l'ordre toute attitude dérangeante et de signaler tout manquement caractérisé aux règles élémentaires de discipline.

Article 9 : Discipline

L'admission au centre de loisirs ne constitue pas une obligation pour le SIVOM, mais un service rendu aux familles. En conséquence, le SIVOM se réserve le droit d'exclure tout enfant dont le comportement porte préjudice au bon fonctionnement du service.

Un document « charte du savoir-vivre », à l'adresse des enfants, est annexé au présent règlement afin de leur rappeler quelques règles élémentaires de discipline et de civisme. Il sera affiché au restaurant scolaire et à la garderie.

Le plus strict respect du personnel de service et de surveillance, ainsi que des autres enfants est exigé.

Tout manquement aux principes énoncés dans le présent règlement et le document « charte du savoir-vivre » entraînera, selon la gravité et/ou la fréquence des faits reprochés :

- Un avertissement oral par le personnel
- Un changement de place ou une mise à l'écart temporaire
- Un avertissement écrit adressé aux parents
- Une convocation des parents par le président du SIVOM
- Une exclusion temporaire, voire définitive

En cas de contestation, une médiation sera possible auprès de tout membre du SIVOM.

Activités

Les projets pédagogiques des différents centres de loisirs sont disponibles sur le site internet de la mairie de Muroi, ou sur demande auprès des directrices.

Les programmes d'activités sont établis chaque semaine par l'équipe d'animation et communiqués aux parents par voie d'affichage au centre de loisirs, par insertion sur le site de la mairie de Muroi ou par messagerie électronique, au plus tard le mardi de la semaine précédente.

Fait à Muroi, le 5 mai 2025

Le président du SIVOM de la Vallée verte
Sébastien GOUTTEBEL